

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Séance Ordinaire du 09 mars 2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 16

2 pouvoirs : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Mr BENIGAUD Patrick donne pouvoir à Mme LAVOCAT Hélène

Date de la convocation : 28 février 2018

Date de l'affichage : 28 février 2018

L'An deux mil dix-huit et le neuf mars, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt huit février deux mil dix huit.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, GILLARDIN Jean-Michel, MORIN Daniel, FRIZOT Bernard, VIZIER Jérôme, CHARPENTIER Jean-Marie, FAVARETTO Alain
Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, PRIEUR Carole, ROBOTA Colette, DUPONT Sandra

Excusés : Mme VALLA Marie-Paule, Mrs BERNON Gérard et BENIGAUD Patrick

Absente : Mme MARECHAL Marie-Noëlle

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LA GARENNE

Dressé par Monsieur ORARD Guy
Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal déclare, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention que les Comptes de Gestion 2017, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LA GARENNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de la doyenne de l'Assemblée, Madame RABOUTOT Odile, élue présidente de séance en application de l'article L.2121.14 du Code

Général des Collectivités Territoriales délibère sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2017.

Monsieur LOGNON Alain, Maire, s'est retiré le temps du vote.

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention les Comptes Administratifs 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 BUDGET COMMUNE
--

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le Compte Administratif 2017 présente :

Investissement :

Excédent 2018 : 18 811, 38

Déficit N-1 : 157 750, 55

Déficit : 138 939, 17

Excédent RAR : 5 057, 00

Déficit global : 133 882, 17

Fonctionnement :

Excédent 2017: 124 425, 70

Excédent N-1 : 158 556, 37

Excédent : 282 982, 07

Au 002 (recettes): .. 149 099, 90

Au 1068 :..... 133 882, 17

Au 001 (dépenses): 138 939, 17

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
--

DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le Compte Administratif 2017 présente :

Investissement :

Déficit 2017 :.....	4 389, 50
Déficit N-1 :	31 083, 77
Déficit :	35 473, 27

Fonctionnement :

Excédent 2017 :..... 33 895, 05

Au 001 (dépenses) :. 35 473, 27
Au 1068 :..... 33 895, 05

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le Compte Administratif 2017 présente :

Investissement :

Déficit 2017 :.....	23 642, 38
Excédent N-1 :.....	11 158, 97
Déficit :	12 483, 41

Fonctionnement :

Excédent 2017 :..... 11 319, 61

Excédent N-1 :..... 32 753, 48

Excédent :..... 44 073, 09

Au 001 :..... 12 483, 41

Au 002 :..... 44 073, 09

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget lotissement la Garenne.

DELIBERATION POUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif de la redevance d'assainissement est fixé, chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de maintenir le tarif suivant :

1. Le montant de la part fixe est fixé à 60 € par abonné assujetti à la redevance,
2. Le montant de la part variable est fixé à 0.60 € par mètre cube d'eau consommé pour la dite période

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU BOURBONNAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la cotisation annuelle pour l'année 2018 demandée par la S.P.A. du Bourbonnais, afin d'assurer le Service Fourrière. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, attribue donc :

S.P.A..... 1 417, 64 €

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour l'année 2018 à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

Association des Maires de l'Allier 541, 28 €

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES</p>
--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>
--

Monsieur LOGNON Alain informe que l'étude de diagnostic du réseau assainissement est obligatoire tous les 10 ans. Il faudra donc prévoir cette année au budget assainissement des crédits pour environ 20 000 € à cet effet. Cette prestation est subventionnée à 80 %. Une présentation du cahier des charges par le BDQE aura prochainement lieu avant de lancer la consultation du bureau d'études.

Monsieur LOGNON Alain fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté au Conseil Départemental avec l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur LOGNON Alain annonce que cette année il n'y aura finalement pas de suppression de classe.

Madame RABOUTOT Odile informe qu'en 2017, la salle de l'ancienne cantine a été louée 16 fois par des particuliers et 18 fois par des associations et que la salle Marius Laloi a été louée 20 fois par des particuliers et 35 fois par des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.